

SÉANCE DU 28 AVRIL 1947.

Présidence de M. le Professeur DUPRÉEL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé sans observations.

De la notion de race humaine

par M. le Dr F. TWIESSELMANN.

Placés devant la redoutable diversité des êtres vivants, les naturalistes ont très naturellement éprouvé le besoin de les classer, en se basant sur les caractères généraux de leur structure. Ils ont ainsi groupé les individus en espèces ou collections d'individus qui se ressemblent plus qu'ils ne ressemblent à d'autres.

En mettant l'accent sur la nécessité du maintien des caractères spécifiques, d'une génération à la suivante, on a coutume de qualifier l'espèce de communauté reproductrice qui se continue naturellement par fécondité soutenue.

A l'origine, les taxonomistes ne poursuivaient que de très modestes objectifs : classer, afin que l'on pût dorénavant les reconnaître, les formes nouvelles, en les distribuant à tel ou tel niveau des tableaux dichotomiques déjà élaborés. Dans la suite, à ce but strictement pratique, se sont ajoutées peu à peu des visées d'un autre ordre. Les progrès de l'anatomie comparée et de la paléontologie ruinèrent la notion de la stabilité absolue des espèces. Les formes actuelles dériveraient d'autres qui pourraient être considérées comme les ancêtres d'une ou de plusieurs des espèces qui vivent sous nos yeux. On en est venu à soupçonner une origine commune à plusieurs espèces.

Cette communauté d'origine se manifeste par la possession d'un certain type commun de structure, et par l'existence de formes disparues porteuses de caractères que l'on pourrait considérer comme représentant un chaînon dans la série qui conduit des espèces ancestrales disparues aux actuelles. Cette idée de descendance par évolution des structures est encore à la base de notre classification : le classement systématique est devenu un tableau généalogique.

L'esprit de la systématique tend, à l'heure présente, à se renouveler ; en effet, la génétique a livré des méthodes déjà éprouvées, qui permettent de contrôler l'homogénéité d'une population d'êtres vivants et le degré de parenté qu'elle présente avec d'autres. De par la nature même de ses procédés expérimentaux, la génétique doit malheureusement se limiter à l'analyse des formes interfécondes. Les problèmes de l'espèce et de la race peuvent donc être posés en termes clairs. La critique de la validité des subdivisions taxonomiques supraspécifiques doit, au contraire, s'en remettre aux méthodes classiques de la paléontologie et de l'anatomie, auxquelles l'étude des fossiles humains, en particulier, devra recourir.

À l'anthropologiste qui n'a affaire, dans l'humanité actuelle, qu'à des formes parfaitement interfécondes, il importera de tenter une critique de la classification des variétés de l'espèce humaine, en raisonnant en généticien. Et lorsqu'on aborde, comme nous tentons de le faire ici brièvement, un tel examen, il convient de se souvenir de quelques-unes des règles dont nous ont pourvus les recherches sur l'hérédité.

a) Si le lien de l'hérédité, qui unit les sujets et les rive à l'espèce, est le caractère essentiel de celui-ci, il faut la définir par son patrimoine génique. Il serait donc nécessaire que l'on connût l'ensemble des gènes de l'espèce humaine, pour pouvoir préciser rigoureusement les liens de parenté entre deux variétés d'Hommes. L'espèce serait formée d'un ensemble de sujets possédant la même formule génique, les mêmes facteurs héréditaires. Tout individu possédant un gène différent devrait en être écarté.

Malheureusement, en définissant l'espèce ou la race d'une façon aussi scrupuleuse, on en arriverait à l'assimiler à l'individu. Les seuls ensembles de sujets de même race seraient les jumeaux monovulaires dont la genèse ne constitue, somme toute, qu'un cas particulier de la scissiparité.

Une collection d'individus de même constitution génotypique, mais possédant tout au moins un gène à l'état hétérozygote, ne pourrait être considérée comme formant une espèce ; en effet, la propriété essentielle de pouvoir se perpétuer sans altération lui manquerait ; dès la première génération, des individus homozygotes se rencontreraient à côté des hétérozygotes semblables aux parents. Ces homozygotes formeraient, eux, une espèce pure s'ils se croisaient uniquement entre eux. Une espèce pure pourrait donc surgir à partir d'une collection d'individus hétérozygotes, puisque des individus homozygotes naissent à chaque génération. Il faut donc soigneusement noter que les types ancestraux d'une race pure ne sont pas obligatoirement purs eux-mêmes.

b) La notion de « race pure » est d'ailleurs essentiellement théorique. La sélection la plus sévère des sujets reproducteurs, en laboratoire, n'a jamais abouti qu'à la formation de souches homogènes pour un nombre plus ou moins élevé de caractères. L'effort de sélection doit constamment être renouvelé, en proportion du taux de mutation de l'espèce en cause.

c) Les populations humaines, même les plus homogènes d'aspect, sont composées d'individus dissemblables. Les lois de la disjonction mendélienne des caractères permettent de comprendre combien il serait malaisé d'isoler des races pures. Supposons une collection d'individus de patrimoine héréditaire identique, mais comportant trois couples d'allélomorphes à l'état hétérozygote ; les gamètes formés par de tels individus posséderaient ces gènes, groupés selon 8 combinaisons différentes. La rencontre des gamètes se produisant au hasard, la génération-fille que l'on obtiendrait à partir de ces éléments reproducteurs montrerait 64 formules également possibles. Huit seulement de ces combinaisons seraient homozygotes, chacun de celle-ci ne représentant que la $1/64^e$ de la population. Les chances pour qu'un tel sujet homozygote s'unisse à un autre de même constitution ne seraient que $1/64 \times 1/64 = 1/4096$. Si les individus constituant la population initiale présentaient plus de trois couples de gènes à l'état hétérozygote, les chances de formation de lignées pures à partir d'eux diminueraient rapidement. L'existence de quatre facteurs à l'état hétérozygote impliquerait que, lors de la première génération-fille, un progéniteur homozygote n'aurait qu'une chance sur 256×256 ,

c'est-à-dire 1/65.536, de trouver un partenaire de même structure génique que lui, avec lequel il pourrait se perpétuer sans changement.

On saisit ainsi combien grandes seraient les difficultés d'ordre théorique que l'on rencontrerait si l'on voulait et pouvait créer une lignée pure à partir d'une population quelque peu variable.

d) Les anthropologistes se contentent de définir la « race » en se basant sur un très petit nombre de caractères. Selon les auteurs, le nombre des critères adoptés varie de deux ou trois à six ; on admet même, implicitement, que les gènes correspondants se trouvent à l'état homozygote puisque la race doit être stable d'une génération à l'autre.

Chez l'Homme, les critères raciaux sont choisis en raison de la nature de leur extension géographique et de la corrélation qui se manifeste entre eux quand on les considère successivement en plusieurs points du globe.

Il faut introduire ici une importante remarque : le petit nombre de caractères ainsi élus rend aléatoire la parenté des groupes humains qui les possèdent. Outre que nous ne connaissons pas le mode de transmission des critères classiques en question, nous ne pouvons, en les utilisant, mieux faire que de souligner l'improbabilité de la coexistence de phénotypes observés dans des lignées qui ne seraient pas apparentées. Il est utile de noter à ce propos que la *Drosophile* nous a montré des exemples d'accumulation de 25 mutations similaires dans des souches provenant de trois espèces différentes. La possession simultanée d'une telle constellation de caractères mutants aurait mis un taxonomiste en droit de conclure à une origine commune des trois souches. On voit donc que pour conclure à la parenté de deux groupes, même s'ils sont porteurs de nombreux caractères communs, il faudrait pouvoir reconstituer le mode d'apparition de ces derniers.

Pour pouvoir établir la parenté réelle des divers groupes humains, il conviendrait non seulement de préciser les qualités actuelles de leur patrimoine héréditaire, mais aussi d'apprécier complètement la valeur des mutations en suivant les modalités de leur apparition. La seule ressource serait de posséder un abondant matériel fossile qui, malheureusement, ne nous renseignerait, si nous en disposions, que sur la valeur des caractères squelettiques.

e) De plus, il faut bien insister sur le fait que les caractères phénotypiques sont souvent des indices trompeurs. L'oeil bridé des Mongols et celui des Bochimans ressortissent à un mode d'hérédité différent ; le premier est dominant dans les croisements avec les Blancs, le second est récessif dans les mêmes conditions. Les cheveux crépus du nègre « dominant » les cheveux cymotriques de l'Européen ; les cheveux crépus du Mélanésien sont récessifs.

L'importance de ces remarques est à la mesure de celle que l'on attribue aux caractères de l'oeil et des cheveux dans l'opinion que l'on se fait concernant les races.

f) Parmi les caractères humains, les uns, tel le poids du corps, dépendent fortement des conditions du milieu dans lesquelles l'organisme croît et se reproduit ; d'autres, comme la taille, sont davantage déterminés par hérédité ; d'autres encore, la couleur des yeux ou les groupes sanguins par exemple, paraissent être déterminés exclusivement par la présence de gènes, qui trouvent chez tous les sujets des conditions semblables, appropriées au développement de leur action dans l'organisme en voie de développement. Il va sans dire que les critères raciaux devraient pouvoir être considérés, au moins à l'échelle du temps de l'observateur, comme indépendants des influences mésologiques.

g) L'étude de la constitution génétique actuelle d'une population provenant du croisement de deux ou de plusieurs souches supposées pures ne permettrait pas de remonter à la connaissance de la nature de ces souches. Il est donc sans intérêt de tenter une description de races préhistoriques ou protohistoriques si l'on ne dispose pas d'autres arguments que ceux fournis par l'analyse des populations actuelles. Supposer à l'origine de celle-ci des races plus pures et vouloir se les figurer restera un acte de foi tant qu'on n'aura pas prouvé l'existence de ces races, vouloir les décrire est une faute contre les règles de la génétique. Seule, l'accumulation d'un nombre suffisant de documents des périodes successives de notre évolution permettra de se représenter la structure ostéologique des populations qui ont précédé les nôtres.

C'est, l'esprit prévenu par les considérations qui viennent d'être rapportées, qu'il convient d'aborder un examen général des tentatives faites en vue de répartir en races les individus composant notre

espèce. De plus, pour procéder à un tel examen, il paraît utile de progresser par étapes ; c'est-à-dire d'examiner d'abord séparément les critères auxquels on fait appel, et puis, ensuite, d'analyser la façon dont on a voulu les utiliser pour établir les divers systèmes de classification.

A. LES CRITÈRES RACIAUX EN ANTHROPOLOGIE

Le mode de transmission héréditaire des caractères classiques utilisés par les anthropologistes est en général mal précisé. C'est pourquoi, il faudra ne les commenter qu'après avoir tenu compte de deux caractères que l'on a, plus récemment, ajoutés au bagage du classificateur : les groupes sanguins et les types d'empreintes digitales.

1. LES GROUPES SANGUINS.

Depuis une trentaine d'années, on a établi la fréquence des groupes A, B, A.B et O, au sein des populations les plus diverses. L'indépendance des gènes A, B et R vis-à-vis des actions mésologiques, la netteté des réactions sérologiques que ces facteurs mendéliens conditionnent font des groupes sanguins un critère commode. La fréquence des gènes A, B et R dans une population est une caractéristique stable de celle-ci, à condition bien entendu qu'il ne se produise aucun mélange avec d'autres populations possédant des proportions différentes.

L'étude de la répartition géographique des gènes ou des groupes cliniques a conduit à de multiples considérations dont nous ne pouvons retenir ici que les principales.

La très grosse majorité des populations humaines possèdent les trois gènes, mais en des proportions diverses. En gros, on peut constater que le groupe A, bien représenté dans l'Europe nord-occidentale ($\pm 45\%$), l'est de moins en moins lorsqu'on s'éloigne vers l'Orient ($\pm 20\%$). Inversement, B est très fréquemment rencontré dans l'Est du continent asiatique ($\pm 40\%$), et relativement peu en Europe ($\pm 12\%$). On peut dire, en première analyse, que les populations réparties entre ces territoires extrêmes de l'ancien monde ont des valeurs intermédiaires ; il convient cependant de signaler que ce schéma ne donne qu'une représentation simpliste de la répartition

des facteurs sérologiques ; on peut, en effet, constater que les pourcentages peuvent différer considérablement dans des populations voisines ; il y a pour chaque gène plusieurs centres de fréquence maxima séparés par des gradients, de telle sorte que des populations éloignées dans l'espace et somatiquement différentes peuvent n'être pas séparables sur la base de notre critère, et, réciproquement, on peut trouver des différences statistiquement prouvées entre deux échantillons d'une population.

Considération importante, l'énorme majorité des populations examinées possèdent les trois gènes à la fois ; elles ne diffèrent qu'au point de vue de la fréquence de ceux-ci.

Les seules exceptions qui paraissent se trouver à cette règle sont constituées par certaines populations indiennes et australiennes qui ne posséderaient pas de gène B. Des tribus isolées de Haute-Birmanie manqueraient du gène A. Il faut noter à propos de ces peuplades que le nombre de sujets examinés a presque toujours été peu élevé ; un gène rare dans la population a donc pu ne pas être observé ; l'examen des statistiques publiées montre que la plupart des tribus dont on a examiné un nombre suffisant de représentants possèdent les trois gènes.

Partant de la répartition géographique actuelle des groupes sanguins, on a voulu formuler certaines hypothèses concernant le mode et la chronologie de leur apparition. H. et L. Hirszfeld ont admis l'existence de deux races primitives, résultant d'une origine séparée du groupe A, en Occident, B en Orient. Pour Bernstein et Ottenberg, il aurait existé à l'origine trois « races » (1) A, B et R ; la race R serait la plus ancienne, A et B se seraient formées par mutation. De plus, de la prépondérance des sujets du groupe O parmi les Indiens, on a voulu retirer une confirmation des hypothèses que nous venons de rapporter, en en formulant une autre, supplémentaire : scission précoce des Indiens du stock mongol dont on les suppose issus.

Ces opinions sont entièrement hypothétiques ; elles possèdent obligatoirement ce caractère et nous savons pourquoi il n'en saurait être autrement ; d'ailleurs, elles exigent que l'on admette de nombreux croisements entre l'Orient et l'Occident, si l'on veut rendre

(1) C'est nous qui mettons entre crochets.

compte des proportions de A et de B dans les régions intermédiaires ; elles ne permettent pas d'expliquer pourquoi les Noirs de l'Afrique centrale possèdent l'agglutinogène B, bien qu'ils soient exempts de sang mongol ; en outre, elles ne sont guère en accord avec l'existence des agglutinogènes Aet B dans la famille des anthropoïdes et, sans doute, d'autres vertébrés ; ce fait conduit inévitablement à l'idée que leur éventuelle différenciation par mutation se serait produite plus tôt que ne l'exigent les suppositions formulées à partir de recherches purement anthropologiques.

Les réactions d'agglutination sont donc très loin d'avoir comblé les espoirs démesurés que l'on avait placés en elles, au moment où on croyait qu'elles permettraient d'établir à elles-seules, la parenté des groupes humains. L'étude de la distribution des gènes qui en conditionnent l'apparition ne peut donner lieu à aucune autre constatation que celle de l'existence de délicates différences quantitatives entre les populations humaines.

2. LES EMPREINTES DIGITALES.

On possède actuellement un autre critère taxonomique dont on croit connaître le déterminisme génique : la répartition des types d'empreintes digitales. Nous savons que le milieu modifie peu l'extériorisation phénotypique des trois gènes en cause, dont la force de pénétration est considérable.

Il semble que ce ne soit guère que par les proportions de ces gènes que les différentes peuplades se distinguent les unes des autres. Cependant, il convient de souligner que les populations se groupent aussi bien d'après les caractères de leurs empreintes digitales que d'après d'autres traits physiques plus immédiatement observables. Les populations jaunes se caractérisent bien par leur grand nombre de tourbillons, les Noirs en ont des proportions très différentes. Les populations de l'Europe diffèrent aussi quantitativement et semblent se grouper d'après leurs affinités géographiques.

Il faut cependant noter, ainsi que nous l'avons fait pour les groupes sanguins, que ce critère ne saurait être absolu ; il ne montre aucune différence qualitative entre les groupes humains ; les proportions statistiques, elle-mêmes, ne sont d'ailleurs pas suffisantes dans certains cas pour caractériser les populations : les Nègres du Congo

se placent entre les Hollandais et les Anglais ; ils seraient plus «européens» par rapport aux Chinois que ne le sont les Français et les Saxons ; les Nègres du Libéria se rapprochent, de la même façon, des blancs les plus typiques.

3. LES CRITÈRES CLASSIQUES.

Les caractères somatiques les plus utilisés sont la texture des cheveux, la pigmentation de la peau, de l'iris et des cheveux, la forme de la tête, celle du nez, la taille, et dans une moindre mesure, la forme du visage. Les quatre derniers caractères sont exprimés en chiffres, soit en valeur absolue, soit sous forme d'indices. Les premiers sont des caractères qualitatifs.

On est malheureusement loin de connaître le mode de transmission héréditaire de ces critères ; de plus, il semble que certains d'entre eux sont susceptibles de varier notablement avec les conditions de vie offertes à l'Homme.

a. La texture des cheveux.

La forme des cheveux est un excellent caractère distinctif des groupes humains, en raison de sa variabilité géographique et de son indifférence aux conditions de milieu. L'on a reconnu, en gros, la possibilité de grouper les hommes en cymotriques, lissotriques et ulotriques d'après le degré croissant de créposité des cheveux et, d'autre part, l'on a pu formuler, au sujet de la genèse de ces différentes catégories, une hypothèse habile. Les animaux sauvages ne montrent guère que des poils lisses et raides. La plupart des genres d'animaux domestiques, au contraire, peuvent renfermer des espèces à toison laineuse. On a donc admis que des mutations de la même nature étaient intervenues pour augmenter la variabilité de ces caractères chez l'Homme et chez les animaux domestiques. Dans l'état actuel de nos connaissances, on est porté à croire que la forme cymotrique est primitive et qu'à partir de cet état, des mutations se seraient produites dans les deux sens. Dans le premier, le diamètre des cheveux et leur dureté auraient augmenté pour donner le cheveu mongol. Dans les croisements, cette forme secondaire lissotrique domine la cymotrique.

Dans l'autre sens, la courbure des cheveux se serait accentuée, un facteur de spiralisation des cheveux autour d'un axe se serait produit chez tous les nègres, puis un autre facteur aurait provoqué l'apparition du cheveu fil-fil en grains de poivre des Hottentots-Bochimans et autres nègres.

On croit que les cheveux des Mélanésiens dépendraient de facteurs différents de ceux des nègres africains. En effet, si ces derniers dominent dans les croisements avec les Européens, ce serait l'inverse pour les Mélanésiens. Les facteurs «cheveux crépus» qui apparaissent sporadiquement chez les cymotriques auraient aussi une origine indépendante.

Les seuls croisements bien étudiés entre cymotriques et ulotriques sont les croisements Nègres \times Européens et Hottentots \times Européens. On a proposé la formule CC. SS pour les cheveux laineux et cc. ss pour les cymotriques. C serait le facteur de courbure et S celui de la torsion en spirale. S n'agirait pas en l'absence de C.

L'hypothèse de l'apparition de mutations en deux directions à partir de la forme cymotrique paraît séduisante et suffisamment fondée pour que la forme des cheveux puisse constituer une bonne base de classification. On peut souhaiter cependant que des précisions nouvelles, sinon même des confirmations des résultats actuellement considérés comme acquis, soient donnés en faveur de la connaissance du mode de transmission héréditaire. Est-il besoin de rappeler que la répartition géographique globale des phénotypes est bien claire et que les groupes lissotriques, cymotriques et ulotriques paraissent bien établis sur les continents asiatique et européen, d'une part, et en Afrique et Océanie, d'autre part.

b. Couleur de la peau et des cheveux.

De tous les caractères raciaux, le plus frappant est sûrement la couleur de la peau. Il est cependant tombé en désaffection en raison des difficultés de son estimation exacte et aussi de sa variabilité sous l'influence des conditions climatiques.

La classification des hommes en leucodermes ou blancs, xanthodermes ou jaunes et mélanodermes ou noirs correspond, dans ses grandes lignes, à celle que donne la forme des cheveux.

Chacun de ces groupes humains présente une forte variabilité. Le leucoderme peut être d'un blanc rosé comme l'Européen du nord ou d'un brun olivâtre comme le méditerranéen. Même en Afrique, le «noir» n'est pas pur. Les peuples réellement noir d'ébène sont l'exception.

Au point de vue génétique, il faut admettre que la couleur de la peau dépend de facteurs multiples et, de plus, que certains de ceux-ci présentent plusieurs formes alléliques. Généralement, les teintes sombres paraissent dominer les claires. On a pu penser cependant qu'un facteur clair dominant, inhibiteur de la formation du pigment, existerait car, parmi les mulâtres, des parents clairs peuvent avoir des enfants de peau foncée. Peut-être dans les croisements des Polynésiens avec des Européens la peau claire dominerait-elle également ? Le teint jaune des Mongols paraît procéder d'un facteur dominant. L'on a suggéré également chez les Noirs l'existence d'un facteur jaune récessif, le pigment jaune apparaît aux muqueuses labiales et aux ongles dans les croisements en retour des mulâtres avec des Blancs. D'un autre côté, les Australiens, qui sont pourtant aussi pigmentés que des nègres, ne présenteraient pas ce facteur jaune. S'il en était ainsi, l'on aurait dans ce cas une illustration de l'idée qu'un même phénotype peut dépendre de gènes différents.

Malgré tous les efforts des généticiens, l'hérédité de la couleur de la peau est, somme toute, mal précisée. Non seulement l'on est fort loin de connaître les multiples gènes qui doivent régler l'apparition des divers pigments qui, dans des proportions différentes, colorent la peau des sujets de toutes les races, mais même, nous ne connaissons pas l'étendue de la variabilité de chaque type de peau selon les actions du milieu. Nous ne faisons que soupçonner les mécanismes hormonaux qui influencent la production de ces pigments.

Une petite remarque encore concernant la pigmentation des cheveux. L'érythrisme paraît être un caractère récessif. Il apparaît sporadiquement dans tous les groupes de race blanche. Son aire d'extension est naturellement mal délimitable, en raison de l'importance numérique des roux. Ce caractère n'est donc jamais invoqué en raciologie. On ne tient pas compte des roux dans les statistiques et, en tout cas, on n'en tient pas compte dans les tentatives d'isolement des types raciaux. Il nous paraît cependant que le blondisme

ne diffère seulement de l'érythrisme, en tant que critère systématique, que par la proportion plus grande de blonds dans certaines populations.

c. Forme et couleurs des yeux.

La fente palpébrale si caractéristique de certains Mongols se retrouve chez beaucoup de Nègres et même d'Européens. Dans le groupe mongol lui-même, ce caractère semble être soumis à une variabilité considérable. Les Hottentots-Bochimans le présentent aussi, mais chez eux le caractère dépend d'un gène récessif vis-à-vis du gène normal européen, alors que l'œil mongol vrai est dominant.

La coloration de l'œil est en rapport avec celle de la peau et des cheveux. On connaît cependant des blonds aux yeux bruns et, beaucoup plus rares, des bruns aux yeux bleus. Peut-on expliquer ces exceptions par le phénomène du crossing-over ? Les recherches statistiques n'ont pas encore permis de spécifier le nombre de facteurs en cause. Si les yeux bleus paraissent dominés par les bruns, les opinions varient entre 1 et 4 couples d'allélomorphes, pour expliquer les résultats des croisements, et il semble, de plus, qu'à ces facteurs, il faudrait ajouter un gène lié au sexe.

On a quelque raison de croire que les races humaines primitives étaient pigmentées. Les races blanches auraient surgi par perte de pigment, vraisemblablement à la suite de changements plus ou moins profonds dans le fonctionnement des glandes endocrines. Le climat aurait sélectionné vigoureusement les types clairs qui se sont confinés aux régions froides et peu éclairées.

L'on pourrait faire, à propos d'un état particulier de la pigmentation : l'albinisme, une remarque analogue à celle qui vient d'être faite plus haut concernant l'érythrisme. On a décrit des nègres albiniques. Certaines tribus en comportent jusque 5 à 7 ‰. Nous voyons là un des exemples qui peut faire penser à l'établissement d'un critère racial.

d. Forme de la tête.

Les mensurations de la tête ou du crâne ne sont pas considérées, d'habitude, en valeur absolue. Pour rendre les données comparables d'un groupe à un autre, on a pensé à établir le rapport de deux dimensions. Le plus connu des indices ainsi obtenus est l'indice céphalique horizontal. Universellement admis, l'indice céphalique

horizontal est cependant passible de critiques. En effet, on peut penser que le point de repère des mensurations à partir desquelles il est calculé ne se rapportent pas à des structures anatomiques précises, que les erreurs de mensurations sont élevées, et qu'enfin le mode de transmission héréditaire n'est pas connu.

Un des avantages de l'indice est qu'il peut varier beaucoup d'une population à une autre et qu'il semble qu'il se maintienne dans une même population d'une génération à l'autre. Il peut paraître étonnant que l'on établisse encore couramment les subdivisions classiques de l'échelle de variabilité de l'indice céphalique en dolichocéphales, mésocéphales, brachycéphales. Ce système, ou d'autres plus compliqués, conduit naturellement à qualifier une population d'après les coupures dans lesquelles s'intercale la moyenne du groupe. De telles coupures sont parfaitement arbitraires et empiriques et une bien meilleure représentation de la répartition de l'indice céphalique dans la population serait donnée et devrait l'être par la publication de la moyenne du groupe et de l'écart quadratique moyen accompagné de leurs erreurs. Malheureusement, dans la plupart des cas, les auteurs se contentent d'exprimer la moyenne et les valeurs extrêmes observées (valeur minimum et valeur maximum), si bien qu'il est très difficile de se faire une idée correcte de la répartition géographique des valeurs de l'indice. Tout au plus a-t-on, dans certains cas, l'occasion de connaître le nombre d'individus brachycéphales ou dolichocéphales par exemple, de sorte que l'on voit, dans certains travaux, les auteurs faire de laborieuses recherches qui aboutissent à nous montrer tout simplement la répartition des valeurs moyennes dans le monde ou exprimer le nombre de sujets «brachycéphales» dans telle ou telle région.

D'un autre côté, nous avons tenté de savoir si l'indice pouvait être pratiquement un critère discriminatoire entre les populations humaines. Nous avons ainsi établi la courbe de variabilité des moyennes de l'indice céphalique pour l'Europe ⁽¹⁾, de l'Afrique ⁽²⁾, et, accessoirement, de l'Asie ⁽³⁾.

(1) Révision de la littérature.

(2) D'après G. Montandon, 1927, L'ologénèse humaine. Paris-Alcan, pp 261-271.

(3) Le nombre de populations connues ne nous paraît pas suffisant pour exprimer avec netteté le résultat recherché.

La courbe obtenue pour l'Europe et celle de l'Afrique se séparent très nettement. Parmi les 277 groupes africains comportant plus de 20 sujets, que nous avons retenus pour élaborer le graphique, aucun ne dépasse la moyenne de 82. Parmi les 191 groupes européens, aucun ne descend aussi bas que 75, valeur qui correspond à la fréquence maxima des Noirs.

Bien qu'il y ait relativement peu de groupes asiatiques pour cet immense continent bourré de peuples si divers, on peut constater que la variabilité est aussi forte que pour l'Europe et l'Afrique réunies. Elle s'étend de 71 à 87, d'après les documents dont nous disposons. Aussi, n'est-il pas étonnant que, en raison du petit nombre de groupes, la courbe de l'Asie soit fortement étalée et qu'elle ne montre que des indications de l'existence de sommets.

Il faut insister sur la forme de courbe de l'Afrique et de l'Europe. Celle de l'Afrique possède un sommet particulièrement aigu qui indique une homogénéisation nette des populations ayant été choisies au hasard et leur provenance s'étendant à tout le continent, les recherches ultérieures n'apporteront pas de grands changements à la représentation que nous venons de donner de la variation de l'indice chez les Noirs. Pour l'Asie, de nombreux documents supplémentaires sont encore nécessaires.

e. Forme du nez et indice nasal.

Le nez, organe si caractéristique de l'espèce humaine, se présente sous une grande diversité de formes. Dans les régions tropicales, il est généralement très large. Vers les pôles, au contraire, il est mince et les narines en sont étroites et pincées. Ces différences sont probablement le résultat de la sélection naturelle. L'air chaud et humide des tropiques peut s'engouffrer au travers de narines élargies qui permettent une ventilation abondante à la réfrigération de l'organisme.

Dans la pratique, on réduit l'expression de la forme du nez à l'emploi de l'indice nasal. L'on a constaté quelques exceptions à la règle qui dit que les indices les plus élevés correspondent à des populations tropicales ; les Tasmaniens, par exemple, qui vivaient sous un climat tempéré étaient platyrhiniens. Mais les exceptions rencontrées de la sorte n'infirmant pas la règle que nous venons de rapporter.

La variabilité de l'indice nasal est énorme si on la compare à celle de l'indice céphalique, par exemple. La marge de variation dans une même population peut aller du simple au double. Pour les étudiants de l'Université libre de Bruxelles, nous avons pu observer des valeurs s'étendant de 48 à 82.

D'autre part, la comparaison des courbes de variabilité de diverses moyennes de différents groupes européens et africains, pris au hasard, est fort suggestive. En Europe, les moyennes évoluent entre 55 et 71. La courbe européenne est parfaitement symétrique, constatation qui pourrait s'expliquer à la fois par les brassages ethniques auxquels l'Europe a été soumise, mais aussi par la faible variabilité du climat. En Afrique au contraire, les moyennes ne descendent jamais en dessous de 65, mais s'élèvent jusque 144. La variabilité y est donc grande. La courbe s'étale largement en son centre, montrant une tendance à présenter un double sommet qui correspondrait aux indices des Nègres, d'une part, et des peuples éthiopiens, de l'autre.

Le nombre de peuplades asiatiques dont nous avons pu disposer est trop peu considérable pour permettre la construction d'une courbe valable pour le continent. Mais l'on peut donner, à titre d'indication, l'étendue de la variabilité observée. Celle-ci s'étend de 63 à 89. La tendance à former un double sommet est également bien visible.

f. La taille.

Bien qu'elle ne soit pas utilisée dans toutes les classifications anthropologiques, la stature est un critère fort estimé en raison de son énorme variabilité, non seulement au sein d'une même population, mais aussi d'une population à l'autre. Le déterminisme génique de la taille est mal connu. On sait que beaucoup de facteurs interviennent. En tout cas, les investigations portant sur les jumeaux prouvent que l'hérédité joue de façon prépondérante, bien que la part des conditions de vie ne soit pas négligeable.

On ne peut s'étonner de voir subsister dans les mêmes régions, au voisinage l'un de l'autre, des tribus de taille différente tels les Batwa et les Batutsi ou les Oma et les Jaghans. Dans ce cas, la différence relevée entre deux populations devrait être rapportée essentiellement à la nature ou à la proportion quantitative des gènes

dans ces populations. Les actions du milieu sont démontrées amplement par des constatations telle que l'accroissement de la taille au cours des dernières années en Europe ou aux Etats-Unis, telle aussi que la remarquable qualité des moyennes des étudiants des deux sexes de l'Europe centro-occidentale et des Etats-Unis, telle enfin que les différences de taille observées entre les classes sociales d'une population, homogène pour d'autres caractères.

Les difficultés de la justification de la valeur de la taille en tant que critère ethnique sont liées à l'ignorance dans laquelle nous sommes de la part réelle qui revient à l'hérédité ou au milieu.

g. Indice facial.

Ce caractère, qui résume la morphologie globale du massif facial, est souvent noté lors des enquêtes, mais il est beaucoup moins utilisé que d'autres critères. Les subdivisions que l'on a pratiquées dans les populations que l'on décompose en sujets leptoprosopes, mésoprosopes, etc. sont aussi critiquables que celles auxquelles ont donné naissance l'indice céphalique ou l'indice nasal.

Les valeurs moyennes et le pourcentage des sujets appartenant aux catégories arbitrairement admises sont des notions qui devraient être remplacées par la connaissance des courbes de variabilité observées. Signalons que les populations européennes voient leur moyennes se distribuer selon une courbe unique et remarquablement symétrique.

h. Les autres critères.

Il est naturellement quantité d'autres critères dont la variation d'une «race» à l'autre est assez nette pour retenir l'attention. Les proportions des membres par rapport à la taille, plus élevées chez le Noir que chez le Blanc ou Jaune, celles des segments des membres, la forme des muscles, le poids des viscères et notamment celui des glandes à sécrétions internes pourraient être utilisés comme critères raciaux au même titre que tout autre caractère plus facilement observable et devenu classique.

* * *

Ayant ainsi revu, de façon forcément sommaire, les critères ethniques les plus importants, nous pouvons émettre quelques considérations qui découlent de cet examen.

La première de ces considérations s'impose à l'esprit : il n'existe aucun caractère dont l'utilisation exclusive puisse donner la clef de la distribution des types humains à la surface de la terre. L'étude des propriétés sérologiques mise en évidence par l'examen des groupes sanguins ne pouvait pas répondre à l'attente quelque peu mystique et enthousiaste du début des recherches, même si la différence dans la répartition des gènes en cause avait été d'ordre qualitatif. L'on aurait pu objecter à une tentative de classification basée sur ces caractères que des mutations intéressant un seul gène sont une base bien fragile pour une telle entreprise. Les chromosomes portent sans doute plusieurs milliers de gènes. Il est même clair qu'un grand nombre de ces facteurs sont communs à tous les groupes humains. Peut-être même le sont-ils aux singes anthropomorphes voire aux mammifères.

En deuxième lieu, ne pouvant utiliser un seul caractère, les anthropologistes doivent donc avoir recours à l'emploi de plusieurs caractères pour pouvoir distinguer les groupes humains les uns des autres. Ces divers critères n'ont pas une valeur égale. Le meilleur sera celui qui montrera, en premier lieu, une faible variabilité au sein d'un groupe humain et qui, d'autre part, présentera d'un point à l'autre du globe les variations les plus étendues et les plus faciles à observer. Il en est ainsi pour la forme des cheveux, par exemple.

Une autre qualité requise d'un bon critère sera que la distribution des modalités de variation observées coïncide plus ou moins avec celle de quelques autres caractères offrant également des variations nombreuses d'un point à un autre et stabilisées en diverses régions. Ainsi, la forme des cheveux est, en général, en corrélation nette avec la couleur de la peau quand on examine la distribution des principales modalités de ces caractères. C'est d'ailleurs l'étude simultanée de ces critères qui a permis d'établir au sein de l'humanité, l'existence des trois grands groupes : noir, blanc et jaune.

La notion de race humaine s'appuie donc sur la position corrélatrice d'un nombre jugé suffisant de caractères offrant des modalités bien définies et particulières à tel ou tel groupe. Malheureusement, nous ne pouvons remonter de ces caractères phénotypiques aux patrimoines héréditaires.

En troisième lieu, il convient de souligner que le groupement des moyennes de l'indice céphalique des groupes nègre et blanc

indique que ces deux groupes se séparent en ce qui regarde ce critère. Le décalage des deux courbes de l'indice nasal des Nègres et des Blancs est encore plus net. De la même manière, les moyennes des populations noires et des populations blanches portées sur un graphique de corrélation *taille/taille assis* montrent une séparation claire des Nègres et des Européens. Il est difficile de résister à l'idée de donner une interprétation génétique à ces différences entre Nègres et Blancs et de n'y point voir le résultat d'une différence qualitative dans l'ensemble des gènes correspondants.

De même, l'œil bleu, fréquent en Europe du Nord, est inconnu en Afrique noire. Si les différences observées à propos de la pigmentation de l'œil étaient le résultat d'une répartition des gènes en cause il devrait y avoir des individus homozygotes récessifs bleus en Afrique centrale.

On est aussi tenté d'invoquer la sélection exercée par le milieu pour expliquer que Blancs et Noirs aient pu diverger de la sorte. Bien des considérations émises sur la régulation thermique des Noirs tendent à montrer que le Nègre est un représentant d'une faune humaine chaude. Son génotype correspondrait donc à une véritable préadaptation contrôlée par les actions du milieu tropical.

Nous arrivons ainsi à l'établissement d'au moins une coupure probable séparant deux groupes humains actuels. Mais nous devons rappeler qu'il est certain que la plupart des gènes des Blancs et des Noirs leur sont communs.

Sans doute existe-t-il de même des différences qualitatives dans la répartition des gènes attribués aux Jaunes et aux Blancs. Malheureusement, nous ne voyons pas le moyen de démontrer, dans l'état actuel des choses, qu'une telle différence qualitative existe. Peut-être, les difficultés tiennent-elles à ce que l'absence de barrière géographique nette a permis des croisements fréquents entre Jaunes et Blancs et que, d'autre part, les deux groupes ont évolué dans des conditions de milieu relativement peu différentes ?

B. CRITIQUES DE LA NOTION DE RACE HUMAINE.

Dès que l'on essaie de pousser plus loin que nous venons de le faire les subdivisions de l'humanité en races, on se heurte à des difficultés dont nous allons tenter d'examiner la nature en observant les

systèmes de classification classiques de Deniker et de Haddon, notamment.

La première chose à considérer est que ces classifications classiques réclament l'établissement de subdivisions nombreuses. Ainsi, Deniker base sa classification sur 6 graduations qu'il a cru pouvoir établir entre les cheveux crépus des Nègres et Mélanésiens et les cheveux droits des Amérindiens et des Mongols. D'autre part, il a été forcé d'utiliser, en second lieu, de nombreux échelons de l'échelle des couleurs de la peau en complétant d'ailleurs la construction de ses tableaux dichotomiques par l'adjonction de tel ou tel caractère qui lui paraissait le mieux approprié à faire reconnaître le type humain qu'il voulait présenter à l'attention de son lecteur. La préférence accordée à tel ou tel de ces caractères adjuvants rend la classification conventionnelle.

Chaque auteur pourrait, à son choix, les faire varier. Si l'on remplaçait, dans la classification de Deniker, la taille par l'indice nasal, on provoquerait un bouleversement important.

La classification de Deniker et celles qui l'ont suivie sont donc des classements systématiques. Elles ne sauraient impliquer obligatoirement de parenté génétique entre les groupes qu'elles rapprochent, tels les Éthiopiens et les Australiens ; les Australiens et les Assyroïdes se trouvent placés dans le même groupe. Qui pourrait préciser la parenté génétique réelle de ces types ethniques ?

Deniker fut d'ailleurs le premier auteur à tenter d'établir un groupement de races reposant mieux que son classement pratique sur la parenté génétique probable des groupes (1).

Cette tentative de Deniker montre clairement que l'auteur avait une notion exacte de la nature de la classification qu'il avait préconisée. Nous ajouterons qu'il a cependant eu tort de donner à cette classification le nom de «classification des *races* humaines».

La classification préconisée par Haddon repose sur un principe analogue à celle de Deniker. La hiérarchisation des caractères systématiques utilisés est cependant différente, montrant ainsi que les groupements humains dépendent du choix des auteurs.

(1) Deniker, J. - 1926. Les races et les peuples de la terre. Paris, Masson, p. 363.

Le seul résultat que peuvent atteindre ces classifications est de donner une idée du nombre le plus élevé possible de groupes humains que l'expérience des anthropologistes estima suffisamment tranchés les uns par rapport aux autres, par la position des caractères propres et stabilisés dans ces populations.

En raison de leur nature même, ces classifications contraignent celui qui veut les perfectionner à utiliser un nombre de plus en plus élevé de caractères, afin d'isoler des groupes supplémentaires et d'en préciser le signalement.

Malheureusement, plus on considère de critères et plus la limite tracée aux groupes devient imprécise. L'on sait bien que la carte de répartition de l'indice céphalique, par exemple, ne coïncide pas du tout avec celle de la taille, que la carte de répartition de la taille ne coïncide pas avec celle de l'indice nasal, pas plus qu'avec celle des groupes sanguins. Si, donc, nous subdivisons l'humanité d'après l'un ou l'autre de ces caractères, nous aurons un classement différent. L'emploi de l'un de ces caractères rapprochera des groupes que l'on aurait, au préalable, séparés si l'on s'était basé d'abord sur un autre. Nous assistons donc à un phénomène qui n'est paradoxal qu'en apparence. Plus on considère d'arguments dans l'espoir de décrire les types humains avec plus de netteté, et moins on peut séparer ceux-ci. Une telle constatation ne plaide certainement pas en faveur de l'existence, au sein de l'humanité, de races pures et bien tranchées, et explique que nous sommes arrivés plus haut à un médiocre résultat, lorsque nous avons suggéré que seuls, les groupes noir et blanc, envisagés dans leur ensemble, pouvaient être supposés différents, au moins par quelques caractères.

Cet état de chose ne peut s'expliquer que par l'une des deux hypothèses que voici : ou bien il y a eu de nombreux croisements entre les groupes humains, même éloignés les uns des autres, ou bien et surtout, les mêmes caractères sont apparus au hasard dans les lignées humaines en voie d'évolution, indépendamment les uns des autres et s'y sont conservés sous le contrôle de la sélection naturelle. Cette dernière hypothèse est la plus satisfaisante. En effet, d'une part la paléontologie humaine, dans l'état actuel des choses, tend à nous faire estimer que même à l'époque relativement récente du paléolithique supérieur, l'humanité était beaucoup plus homogène qu'elle ne

l'est actuellement et que, au paléolithique moyen, l'Homo neanderthalensis, à peu près semblable à lui-même sur toute l'étendue de l'ancien monde, peut fort bien avoir été le type somatique ancestral commun à l'humanité actuelle. D'un autre côté, on connaît des exemples précis d'opération d'une même mutation dans des stocks humains différents.

La «petite taille» s'est implantée aussi bien chez les Pygmées d'Asie ou d'Océanie que chez les Négrilles africains.

La forme bridée de l'œil est apparue chez les Mongols et chez les Hottentots. La crépité des cheveux caractérise le Mélanésien aussi bien que le Nègre (1). La forme recourbée et la forte saillie du nez charnu des Arméniens a, semble-t-il, été retrouvée au sein des groupes fort probablement non apparentés, en Nouvelle-Guinée et aux Indes.

Toutes ces considérations montrent que les classifications actuelles sont essentiellement descriptives, empiriques et pratiques. Au fond, elles se bornent à affirmer que les Mélanésiens, par exemple, se rapprochent des Nègres en raison du phénotype de leur chevelure, de la couleur de leur peau et que ce rapprochement peut se justifier par la position de quelques autres caractères communs : prognathisme, indice nasal, etc. . . Un tel rapprochement n'est cependant pas à l'abri de toute critique, nous le savons, puisque le milieu a pu sélectionner des caractères identiques apparus cependant séparément dans les deux stocks.

Les défauts de ces classifications apparaissent d'ailleurs clairement lorsque, sous le prétexte de la possession d'une taille naine, certains anthropologistes rapprochent les uns des autres des éléments aussi disparates que les Nègres, les Bochimans, les Hottentots, les Pygmées de la presqu'île de Malaca, des Philippines, de la Nouvelle Guinée et des Nouvelles Hébrides.

Une telle façon d'opérer une classification est tout aussi paradoxale que de rapprocher les Chinois et les Bochimans sous le prétexte qu'ils ont les yeux bridés et que de vouloir retrouver une origine commune aux Arméniens et aux Papous, parce qu'ils possèdent un nez arménoïde.

(1) Or, nous pouvons penser qu'il s'agit de mutations différentes. Cfr. plus haut.

Subdiviser l'humanité en groupes caractérisés par quelques particularités anatomiques que l'on retrouve à l'état de pureté relative dans une aire de dispersion déterminée ne nous garantit nullement que les mêmes groupes diffèrent les uns des autres par d'autres particularités que nous ne pouvons pas juger, moins importantes que les premières. La séparation des deux groupes telle qu'elle est obtenue classiquement est donc, le plus souvent, une opération arbitraire.

*
* * *

Voyons maintenant quelle position nous devons prendre vis-à-vis des « races » définies en Europe par divers auteurs ?

La méthode la plus communément adoptée pour isoler les races les unes des autres est la méthode géographique, basée sur l'étude de la répartition des caractères somatiques à la surface d'une vaste région. Cette méthode n'est naturellement qu'un perfectionnement de celle qui a conduit aux classifications classiques dont nous venons de parler à l'instant.

Dans le but de donner une vue d'ensemble de la répartition des races en Europe, Deniker a préparé des cartes montrant la distribution de l'indice céphalique, de la taille et de la pigmentation. L'auteur s'est borné à ces trois caractères arbitrairement choisis et, il convient d'y insister, il n'a tenu compte que de la seule notion de la valeur moyenne de ces caractères dans les différents groupes examinés jusqu'à lui, sans s'inquiéter ni du groupement des sujets autour de la moyenne, ni des corrélations de ces critères entre eux.

Rappelons, s'il en est besoin, la méthode utilisée par l'auteur. La carte de l'indice céphalique montre l'existence de quatre régions au sein desquelles les moyennes de l'indice paraissent assez homogènes : région nordique, région méditerranéenne, région centrale et enfin zone sous-brachycéphale orientale.

D'après l'auteur, la lecture de ces cartes « permet déjà d'indiquer l'existence d'au moins quatre races dans la population européenne » (1). En réalité, tout ce que la méthode préconisée peut, me semble-t-il, montrer, c'est que la répartition des gènes de l'indice céphalique

(1) DENIKER, J. Les races européennes, Bull. soc. Anth. Paris T. VIII (4^e Série) pp. 189-208. cfr cit. p. 208.

n'est pas uniforme à la surface de notre continent. Elle ne permet pas de démontrer l'existence de différences tranchées et qualitatives.

Deniker peut, par des signes conventionnels, délimiter l'étendue de ses régions. Rien n'indique que ces coupures aient quelque valeur au point de vue génétique. En effet, les moyennes ne sont que la valeur la plus fréquente parmi toutes les autres observées dans le groupe et dont la variabilité peut être considérable. Une utilisation exclusive des moyennes comme critère racial exclut nécessairement du système les sujets qui s'écartent de ces valeurs.

L'examen des autres caractères physiques donne à l'auteur le moyen d'établir par la «combinaison» de ces caractères six races principales et quatre secondaires que l'indice céphalique à lui seul ne peut révéler.

La superposition des indications fournies par les trois cartes de distribution a permis d'isoler des zones où les populations offrent des combinaisons de ces valeurs moyennes jugées nettement caractéristiques : « Six combinaisons nettement tranchées et quatre combinaisons moins évidentes » qui sont devenues classiques et à partir desquelles Deniker a cru «pouvoir admettre l'existence de 6 races principales et 4 races secondaires».

L'exposé même de la méthode suivie et la nature des renseignements utilisés montrent que Deniker n'a pu faire plus que de séparer les unes des autres des zones où les populations présentent des valeurs jugées caractéristiques des moyennes de trois caractères arbitrairement choisis.

Deniker (1) a attribué à «ces combinaisons de caractères localisés» une valeur particulière du fait qu'elles ne seraient «point l'effet du hasard». «Si ces caractères se comportaient comme de simples valeurs arithmétiques», dit-il, «on arriverait, en n'en prenant que trois seulement (taille, indice céphalique et pigmentation) et en admettant pour chacun d'eux trois modalités, à 27 combinaisons possibles, et ce nombre augmenterait considérablement si l'on introduisait seulement un seul caractère ou une seule modalité de plus».

(1) DENIKER, J. - Les races de l'Europe. l'Anthropologie. T. 9 - 1898 pp. 113-133 cfr. cit. p. 125.

Le nombre de trois modalités est purement arbitraire. Le choix d'une valeur moyenne comme critère racial peut paraître a priori critiquable, la valeur moyenne n'étant que l'une des valeurs possibles pour le groupe.

Rappelons d'ailleurs que nous ne pouvons, à l'heure présente, nous satisfaire même de la connaissance de la courbe de variabilité entière.

De plus, le raisonnement de Deniker n'aurait de rigueur que si le mode de transmission des trois caractères adoptés était connu et si l'on pouvait alors reconnaître que chacun de ces caractères dépend d'états allélomorphiques d'un seul gène. C'est à cette seule condition que l'on pourrait établir l'existence à la surface de l'Europe de toutes les combinaisons possibles de ces gènes supposés indépendants ou, au contraire, de celle d'un nombre limité de ces combinaisons théoriquement possibles. Nous ne pouvons naturellement préjuger en rien de la valeur d'une telle hypothèse. Nous devons, au contraire, rappeler qu'il est hautement vraisemblable que les caractères envisagés par l'auteur découlent de nombreux gènes indépendants.

En réalité, la méthode géographique ainsi comprise ne peut que décrire les populations d'après leurs qualités moyennes ; elle ne peut qu'isoler des types moyens théoriques que l'on ségrège ainsi, sans raison, du reste du groupe ambiant ; la mise en évidence de certains d'entre eux est une opération purement subjective qui dépend de l'expérience de l'anthropologiste. De plus, il faut bien insister sur le fait que le terme de « combinaison de caractères » ne saurait impliquer de liaison d'ordre génétique entre des valeurs moyennes ; les « races » de Deniker ne peuvent donc être qualifiées de la sorte que si le mot définit une communauté de reproduction au sein de laquelle se maintiennent, de génération en génération, certaines valeurs moyennes des trois critères choisis, (1) sans préjuger des valeurs des écarts ni, par conséquent, de l'homogénéité du groupe.

La valeur réelle du concept de race utilisé par Deniker se démontrera nettement par la confrontation de la « race nordique » avec les recherches précises entreprises par Lundborg et Linders en Suède. La

(1) C'est-à-dire un équilibre caractéristique de la distribution des gènes impartis à tous les sujets de la population.

race nordique est, de l'avis général, la mieux individualisée. Ce qui sera dit à son propos vaudra à plus forte raison pour les autres races.

La population de 47.000 conscrits, étudiée par les auteurs suédois, présente une taille moyenne de 172,23 cms. Le coefficient de variation $v = 3,44$. La valeur de ce coefficient est moyenne parmi ceux des autres populations européennes. La pureté de la nation suédoise vis-à-vis des gènes de la taille n'est ni plus ni moins grande que celle des autres peuples. La moyenne de 172,23 cms est celle admise par Deniker pour la race nordique, ce qui est conforme à l'attente, puisque cet auteur s'est basé sur les moyennes de groupes scandinaves. L'indice céphalique moyen est de 77,69. Le coefficient de variation s'élève à 4,04, chiffre également moyen pour l'Europe. La variabilité de l'indice est du même ordre qu'ailleurs. Or, la définition de la race nordique de Deniker admet une variabilité de la moyenne entre 76 et 79.

87 % des Suédois ont des yeux bleus, 8 % des yeux «mixtes» et 5 % des yeux bruns. La couleur des cheveux est en forte corrélation avec celle des yeux. On note ainsi que, par rapport aux autres populations d'Europe, la proportion des yeux clairs est certainement fort élevée.

Il est donc bien exact de dire que l'on trouve en Suède une population de taille élevée, dolichocéphale et de pigmentation claire. Mais la variabilité de ces caractères est aussi notable qu'ailleurs. Il ne viendrait donc à l'esprit de personne d'affirmer que le peuple suédois constitue une race pure.

D'un autre côté, la corrélation entre la stature ou la forme de la tête, d'une part, et la pigmentation, d'autre part, est tout à fait négligeable. Même dans une région réputée suprêmement nordique, les caractères de la «race» ne montrent que des corrélations fort peu concluantes. Rien n'oblige d'ailleurs à admettre, ainsi que le suggère la définition théorique proposée, qu'il y ait nécessairement de liaison entre ces trois caractères. Une telle liaison ne pourrait se comprendre qu'en supposant qu'un seul gène ou qu'une série de gènes liés entre eux détermineraient tous les caractères phénotypiques en cause (1).

(1) Tout tend à nous faire penser que la possession simultanée des caractères requis, par un individu, ne peut être due qu'au hasard de la recombinaison mendélienne.

Le type nordique est donc le type moyen d'une population. C'est un type ethnique ; il ne préjuge en rien, répétons-le, de la valeur de la variabilité, c'est-à-dire de la pureté du groupe et du nombre de sujets qui possèdent à la fois les caractères en cause.

C'est cependant à partir de la connaissance de ses 6 races principales et de ses 4 races secondaires que Deniker pense pouvoir expliquer la structure anthropologique de l'Europe et rendre compte du fait que «tous les peuples de l'Europe sont formés d'un mélange, à doses variables, de différentes races ou variétés» (1)

A la poursuite de cette explication, Deniker, à notre grande surprise, écrit que ses races, c'est-à-dire «les combinaisons bien localisées à certaines régions, des modalités nettes et intenses des caractères», indiquent, à ne pas en douter, l'existence de races distinctes à l'état de mélange dans ces régions.

Relevons les contradictions où s'enferme l'auteur. D'une part, il décrit des combinaisons de caractères, à partir de valeurs moyennes de certaines populations élues, et il donne à ces combinaisons le nom de races ; et d'autre part, il nous dit que, dans les régions où elles ont été isolées, ces combinaisons indiquent l'existence de races à l'état de mélange.

La méthode ne distinguerait donc pas les types raciaux véritables. Deniker, pour sortir d'embarras, nous expose comment on peut se représenter ces types raciaux. «Il faut noter que ce sont les caractères isolés qui se trouvent localisés et indiqués comme on l'a vu ci-dessus ; leurs combinaisons sur chacun des individus de la population d'une région donnée peuvent être des plus variées et bien rares sont les individus qui réunissent dans leur personne l'ensemble de ces caractères dans leur expression la plus intense. Dans ce cas, ces individus représentent le type de la race».

La race nordique est donc définie comme étant en moyenne grande, dolichocéphale et blonde. Le type de la race nordique sera représenté par les sujets intensément grands, dolichocéphales et blonds. On jugera avec nous que Deniker passe arbitrairement la notion de race (basée sur la possession par une population jugée caractéristique de trois valeurs moyennes), à la notion de type de la

(1) Deniker, J. - 1898 - pp. 124-125. L'auteur admet le fait sans discussion.

race (appliquée aux individus du groupe possédant à la fois des modalités extrêmes des critères envisagés).

Quelle est l'expression la plus intense de la taille nordique ? A quelle distance de la moyenne de 1 m 72 allons-nous séparer de la courbe de répartition les sujets typiques ? Sera-ce à 1 m 80 ou à 1 m 85 ? Tous les sujets à droite de la verticale de 1 m 85 sur la courbe seront-ils nécessairement homozygotes ? Si la verticale arbitrairement choisie est trop basse, des sujets hétérozygotes favorisés par la péristase se glisseront dans l'ensemble ; si elle est trop élevée, nous risquerons de dédaigner des homozygotes moins favorisés.

Lundborg a calculé la proportion de Nordiques dans les différentes régions de la Suède, en définissant le type par la possession d'un indice céphalique inférieur à 75, d'une taille supérieure à 1 m 70 et d'yeux bleus. Or, le nombre de sujets est triplé, si l'on admet dans le groupe les sujets possédant un indice céphalique compris entre 75 et 80. Cet adoucissement des conditions exigées bouleverse complètement le classement des provinces, d'après le degré de «nordicité».

La valeur de ces limites n'est fondée sur aucune constatation objective. Chaque auteur a ses préférences personnelles. A cet égard, un autre anthropologiste du Nord de l'Europe adopte d'autres limites : taille supérieure à 1 m 74, indice céphalique, indice facial différents.

La confusion créée par la terminologie employée par Deniker, entre les types ethniques moyens qualifiés de race et certaines combinaisons extrêmes appelées types de la race, a subsisté depuis dans l'esprit de la plupart des anthropologistes. On a fini par assimiler l'un à l'autre les termes de race et de type de la race. Chose curieuse, les auteurs ont, depuis Deniker, éliminé un certain nombre des «races» admises par ce chercheur. Seules ont subsisté, dans tous les systèmes préconisés, les races de Deniker qui se prêtaient à «l'exagération» de leurs qualités.

La race atlanto-méditerranéenne possédant une taille moyenne et un indice céphalique moyen ; la race vistulienne, la subadriatique ne sont plus considérées par les anthropologistes contemporains.

Il est vrai que d'autres races sont apparues sur la proposition de divers auteurs : race dalonordique, race des Sudètes, etc., achevant de montrer la part de choix arbitraire qui préside à l'élaboration des systèmes raciaux. Le signalement des races se complète, de

façon variable d'ailleurs, par l'adjonction de traits physiques et psychiques de plus en plus minutieux. Ces critères adjuvants sont passibles des mêmes objections que les critères de base.

De plus, une série de portraits d'individus typiques ont été publiés afin d'illustrer les diverses races décrites. Les plus caractéristiques ont été reproduits de multiples fois d'un ouvrage à l'autre. L'oeil se pénétrant peu à peu de ces images, le raciologue dilettante finit par reconnaître les races nordique ou dinarique avec beaucoup plus de certitude que nombre d'anthropologistes de métier qu'embarassent les incertitudes du problème.

Faut-il rappeler qu'Ammon a déclaré jadis en substance n'avoir jamais vu de sujet qui fût parfaitement alpin ? Faut-il s'étonner de voir Jerum ne trouver que 17 Nordiques et 7 Baltiques occidentales répondant, parmi 1000 femmes lettones, aux conditions requises de taille, de pigmentation, d'indice céphalique, d'indice facial et d'indice nasal ?

Les systèmes de classification ont d'ailleurs montré à l'usage les incohérences auxquelles ils peuvent conduire. Un auteur trouve un pourcentage différent de femmes et d'hommes appartenant à tel ou tel type au sein de la même population d'un seul village. Les travaux d'une Ecole aboutissent à des résultats peu probants, en voulant faire l'inventaire racial d'une population selon une méthode qu'elle pense rigoureuse. N'arrive-t-elle pas à devoir penser que la population de l'Europe dériverait de quatre races fondamentales et de six races résultant du croisement de ces quatre types de base, et à nous devoir admettre que le phénotype des quatre races fondamentales «mendéliserait» comme un caractère lié à un seul couple d'allélomorphes homozygotes.

Les adeptes d'une autre école ont renoncé à utiliser la méthode anthropométrique et pensent pouvoir reconnaître, et doser, chez un individu, les composants «raciales» uniquement en ayant recours aux données de la simple observation.

Ayant ainsi parcouru le chemin qui, suivant l'observation des caractères anthropologiques, conduit aux systèmes de classification, nous en venons à préconiser que les termes créés pour qualifier les types ethniques de l'Europe : race nordique, race alpine, etc., soient rayés définitivement du vocabulaire des anthropologistes.

Sans doute, l'habitude qu'on a prise de les utiliser les rendra-t-elle inexpugnables pendant longtemps encore. Mais ne pourrait-on suggérer qu'au moins, dans l'état actuel de nos connaissances, on admette leur remplacement par celui de type somatique nordique ou de type somatique alpin ? Ces expressions auraient au moins le mérite d'attirer notre attention sur les difficultés du problème de la classification des variétés de l'espèce humaine ; elles auraient le mérite de servir pendant la période de transition durant laquelle l'application des méthodes de la génétique nous permettra de poser le problème en termes plus clairs.

La tâche qui nous attend doit d'abord consister à remplacer les enquêtes sporadiques actuellement en honneur par l'étude de vastes régions, distribuées à divers chercheurs, selon un plan d'ensemble mûrement réfléchi. Il faudra que le prélèvement d'échantillons à partir d'une population se fasse sans choix préalable. Il faudra ensuite tenter de remonter de la répartition des caractères phénotypiques à celles des gènes dont ils dépendent, de façon à établir les bases nécessaires à tout jugement concernant la structure de ces populations.

Les difficultés seront énormes. Les critères classiques dont la variabilité nous apparaît continue, seront particulièrement difficiles à réduire par les moyens actuels de la génétique et ils le resteront tant qu'un pont solide n'aura pas été jeté entre la biométrie et les méthodes mendéliennes.

L'analyse sommaire des critères anthropologiques et l'essai de mise en évidence de différences entre Nègres et Blancs que nous avons tentés plus haut, nous portent à croire qu'en dépit des lacunes actuelles de nos informations de base, le travail de l'anthropologiste pourra sortir des cadres rigides et stéréotypés dans lesquels les efforts déployés et les résultats atteints trouvent une place, hélas, trop prévue.

*(Laboratoire de la Section d'Anthropologie
et de Préhistoire de l'Institut royal des
Sciences naturelles de Belgique).*